

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 20 janvier 2017

2^{ème} Commission
N° CP-2017-1-2-2

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service attractivité des territoires

**AGENCE DE DEVELOPPEMENT D'ALSACE
ADIRA
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE 2017**

Résumé : Dans le cadre de la convention de partenariat et d'objectifs mise en place par les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, il vous est proposé d'accorder à l'ADIRA - l'Agence de Développement d'Alsace - une subvention d'un montant de 557 600 euros pour son fonctionnement au titre du programme d'actions 2017. Cette aide, attribuée par anticipation, représente 40 % du montant alloué lors de l'exercice précédent.

Il est également demandé d'approuver la convention de financement y afférente et d'autoriser le Président à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Economie en date du 6 janvier 2017.

L'Alsace est un espace territorial pertinent de mutualisation de l'ingénierie, de l'expertise et de l'aménagement au service du développement des territoires dans l'espace transfrontalier.

L'ADIRA représente un véritable trait d'union entre les aires urbaines et les aires rurales avec un mode coopératif et de synergies.

Au titre de la cohésion sociale et de la solidarité territoriale, les deux Départements soutiennent l'ADIRA, créée à leur initiative et reconnue pour son efficacité et son expertise. Ils ont souhaité mettre en place une convention de partenariat et d'objectifs pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2020.

Cette convention, validée par l'Assemblée départementale lors de sa réunion du 14 octobre 2016, affirme la mission d'intérêt général de l'ADIRA amenée à conduire une stratégie partagée d'accompagnement et de développement des territoires, qui s'inscrit dans les enjeux de la cohésion sociale et de solidarité des Départements. Elle prévoit les contributions financières versées par les Départements à l'ADIRA pour la mise en œuvre des axes d'intervention entrant dans leurs champs de compétences, à savoir une autorisation d'engagement pluriannuelle (2017-2020) de 5 448 000 € pour le Haut-Rhin et 8 160 000 € pour le Bas-Rhin.

1. Synthèse des principales actions conduites en 2016

L'équipe est désormais unie et opérationnelle. Elle compte 29,8 personnes équivalent temps plein :

- un directeur, M. Vincent FROEHLICHER,
- 8 conseillers auprès des entreprises, dont 4 pour le Haut-Rhin,
- 3 conseillers auprès des territoires, dont 1 pour le Haut-Rhin,
- 2 chargés de mission coopération transfrontalière,
- 5 personnes pour la communication et la veille,
- 1 personne pour l'observatoire,
- 3 personnes pour la gestion financière et les ressources humaines,
- 7 assistantes.

Le Haut-Rhin bénéficie du back office de l'ADIRA : informatique, communication, veille, études, community management,...

Il reste plusieurs chantiers, comme :

- l'harmonisation des statuts et des conditions de travail des personnels,
- la refonte du système informatique pour tenir compte de la nouvelle organisation et des nouveaux axes de travail,
- la re-discussion de la gouvernance et du plan de financement, dont les dernières semaines ont montré que les bases initialement actées avaient déjà bougé.

Chiffres 2016 : 430 nouveaux projets industriels et tertiaires supérieurs, d'implantation, de développement ou de sauvetage, dont 147 ont abouti favorablement en 2016, créant ou sauvegardant 1 844 emplois directs (soit 4 à 10 fois plus avec les emplois induits) et représentant 545 M€ d'investissements (équipements et bâtiments).

Principaux dossiers dans le Haut-Rhin : Novartis, Weleda, Bubendorff, Kaysersberg Pharmaceuticals, Constellium, Timken, Solvay, Superba, Km0, reconversion de l'aéroport de Mulhouse-Habsheim, évolution du site PSA Mulhouse, développement de la zone d'Ensisheim et accueil d'implantations nouvelles, dont plusieurs projets étrangers travaillés avec l'Agence d'Attractivité d'Alsace.

De nombreux élus et entrepreneurs des territoires du Haut-Rhin s'adressent à l'ADIRA pour de multiples conseils : une réponse est apportée dans tous les cas, en les orientant le cas échéant vers des organismes partenaires, comme les chambres consulaires, afin d'éviter les doublons.

2. Budgets 2016 et 2017

Charges d'exploitation				Contributions		
	Budget 2016	Budget 2017			Budget 2016	Budget 2017
Opérations	2 139 560	2 133 296	- 1%	Grandes collectivités		
Support opérationnel	343 941	360 848	+ 5%	CD67	2 166 000	2 027 244
Transfrontalier	71 000	97 858	+ 38%	CD68	1 394 000	1 351 496
Fonctionnement général	1 423 052	1 383 998	- 3%	EPCI		
				Eurométropole Strasbourg	250 000	325 000
				M2A	63 000	126 000
				CC région Haguenau	40 000	40 000
				CA3F	40 000	40 000
				Organismes consulaires		
				CCI	20 000	20 000
				Port autonome Strasbourg	15 000	15 000
				CMA	1 260	1 260
				Autres	33 293	30 000
Total	3 977 553(*)	3 976 000			4 022 553	3 976 000

(*) Pour 2016, le montant des contributions est supérieur aux dépenses afin de permettre la reconstitution des fonds propres négatifs du Cahr (moins 45 000 € au 31 décembre 2015).

Budget 2016

Les subventions des deux Départements sont acquises.

Lors du Conseil d'Administration de l'ADIRA du 12 décembre 2016, il a été précisé par Strasbourg Eurométropole que la subvention s'élèvera à 175 000 € (et non à 250 000 € comme initialement prévu).

Concernant la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, l'aide de 40 000 € est en attente de confirmation et de versement.

Mulhouse Alsace Agglomération a adressé un courrier à l'ADIRA confirmant que le montant alloué en 2016 s'élève à 31 500 € (la constitution de l'ADIRA n'étant effective qu'au 30 juin 2016, M2A a décidé de ne verser que la moitié de la subvention initialement prévue de 63 000 €).

La Communauté de Communes de Haguenau a informé l'ADIRA que la subvention prévue de 40 000 € ne sera pas versée en 2016 (les discussions reprendront en 2017 après la constitution de la Communauté d'Agglomération prévue le 1^{er} janvier 2017).

Ainsi, au total, ce sont près de 186 500 € qui ne seront pas attribués à l'ADIRA au titre de 2016.

Subvention du Département du Haut-Rhin 2017

Le Conseil départemental a reporté le vote du Budget Primitif en mars 2017, par délibération du 2 décembre 2016, au regard de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et a autorisé l'exécution anticipée du budget, plafonnant les subventions de fonctionnement, à accorder par anticipation, à un montant ne pouvant excéder 40 % du montant accordé l'exercice précédent.

Afin de ne pas fragiliser l'ADIRA pour son fonctionnement en 2017, il est proposé, conformément aux règles de l'exécution anticipée du budget 2017, d'accorder une subvention de fonctionnement de 557 600 € correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2016 (1 394 000 €).

Cette subvention sera mandatée, en une fois, après signature de la convention de financement jointe en annexe.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'accorder à l'ADIRA une subvention de 557 600 € pour son fonctionnement au titre du programme d'actions 2017 mentionné à l'article 1^{er} de la convention de financement jointe en annexe. Cette aide correspond à 40 % de la subvention allouée en 2016 conformément aux règles de l'exécution anticipée du budget 2017 et sera versée en une fois, après signature de la convention par les parties.
- d'approuver la convention de financement y afférente, jointe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer,
- de prélever les crédits nécessaires sur le programme F824, chapitre 65, fonction 90, nature 6574 (code programme 2768, service 108) du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN